



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2013

Année 2013, Numéro 4

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
 - CARANJOT Jean-Luc
 - COURGNAUD Jackie
 - FORTIER Eric
 - GIRARD Denis
 - GOUAULT Dominique
 - LUBIATO Luigino
 - PIGNOLET Didier
 - RANNOU Francis
 - SEVERS Dominique
 - THOMAS Marie Yvonne
 - VISPI Raphaël
- Absents excusés :
- PICARD Jean
 - PREVOT Thierry
 - SIMONNET Marina

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Les boucles de la Marne

Inscription sur listes
électorales

Analyse eau

Collecte de sang

Protégeons les abeilles

Secrétariat de Mairie

Vacances bibliothèque

Exposition véhicules anciens

Fête nationale

Fête de la musique

Vidéoprotection

CLSH les P'tites Canailles

Brocante du 7 juillet

Capacité en droit

Réforme intercommunale: répartition des sièges - Dans le cadre de la réforme intercommunale, il convient de déterminer le nombre et la répartition des sièges intercommunaux, soit par une procédure de droit commun, soit par une procédure reposant sur un accord local. Dans ce cas, l'accord local doit recueillir la majorité qualifiée (1/2 communes et 2/3 population ou inversement 2/3 communes et 1/2 population).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir la composition de droit commun, c'est-à-dire 25 membres, répartis comme suit :

Aubérive: 1	Bétheniville: 5
Dontrien: 1	Epoys: 2
Pontfaverger-M.: 7	Prosnes: 2
Selles: 1	Vaudesincourt: 1
Saint-Hilaire-le-Petit: 1	
Saint-Martin-l'Heureux: 1	
Saint-Masmes: 2	
Saint-Souplet-sur-Py: 1	

Virement de crédits - Considérant l'absence de prévision budgétaire au compte 266 « autres formes de participations », il convient de procéder à un virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au virement de crédit du compte 2051, « concessions et droits similaires », au compte 266 « autres formes de participations » pour la somme de 100,-€.

Compétence assainissement: procès-verbal de mise à disposition - Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, il convient de procéder à la mise à disposition des biens meubles et immeubles liés à la compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de ces biens.

Adoption du rapport assainissement 2012 - Le Maire présente le rapport du délégataire, Véolia, sur la qualité du service public de l'assainissement 2012. Après avoir pris connaissance du contenu de ce rapport, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité .

Programme d'entretien voirie 2013 Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé concernant le programme d'entretien voirie 2013. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 juin 2013 pour l'ouverture des 4 offres reçues.

Suite à l'analyse des offres, le Maire propose d'abandonner cette procédure car le marché dépasse l'enveloppe budgétaire fixée.

Monsieur le Maire propose de relancer une nouvelle procédure en modifiant le cahier des charges, afin de respecter l'enveloppe budgétaire.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, décide d'annuler la procédure de marché en cours, d'informer les entreprises ayant répondu de l'abandon de celle-ci et de relancer un nouveau marché en modifiant le cahier des charges des travaux à réaliser.

Plan d'accompagnement de Projet (PAP): appel à projet - Le PAP, financé par RTE doit permettre la mise en œuvre d'actions de développement économique local durable. Il est un outil d'aide à l'émergence et à l'accompagnement des projets locaux sur les territoires concernés par le projet de ligne aérienne de RTE de 400 000 volts Lonnys-Seuil-Vesle (entre Charleville-Mézières et Reims).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du PAP pour le projet de création d'un lotissement pour personnes à mobilité réduite.

Le projet comporte la création de 20 maisons pour personnes à mobilité réduite.

Le coût global estimatif du projet est de **2 800 000€ TTC**.

Le plan de financement de ce projet se fera sur les fonds libres de la collectivité, le recours à l'emprunt, le FCTVA et la subvention escompté du PAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

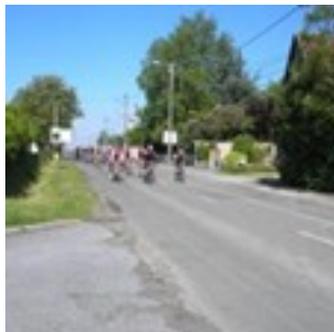
-D'adopter le projet dans ses dispositions techniques et financières.

-De solliciter une subvention dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet (PAP).

-D'approuver le plan de financement présenté.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

LES BOUCLES DE LA MARNE



Les 10èmes Boucles de la Marne ont traversé notre commune le mois dernier.

A tous ceux qui ont contribué à cette manifestation, les signaleurs, les spectateurs et tous les riverains qui ont respecté les consignes de sécurité, nous vous adressons un grand MERCI. Seul petit bémol, la caravane publicitaire annoncée mais qui n'est jamais passée.

Sports et Loisirs de Pontfaverger-M. vous donne rendez-vous le **samedi 07 septembre de 14h à 18h** au gymnase pour le 3ème FORUM des Associations.

INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES



L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et est indispensable pour pouvoir voter. Toutes les personnes majeures (Français et ressortissants européens) jouissant de leurs droits civils et politiques et **qui ne sont pas déjà inscrites** sur une liste électorale ou **qui ont changé de commune** de résidence doivent solliciter leur inscription, elle n'est pas automatique.

TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2013 ET AVANT LE 31 DECEMBRE 2013 A 12 H 00 MUNIE D'UNE PIECE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE.



Les analyses de l'eau en date du 16 avril 2013 concluent que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



LA PROCHAINE COLLECTE DE SANG A PONTFAVERGER-M. AURA LIEU LE LUNDI 26 AOUT 2013 DE 16H00 A 19H30 SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

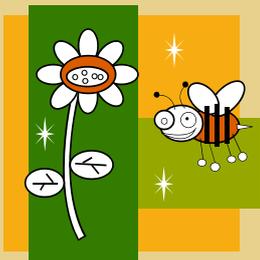
Protégeons les abeilles

Si vous trouvez un essaim d'abeilles, appelez

M. BRAU François-Xavier

apiculteur

au 06.02.37.91.87.



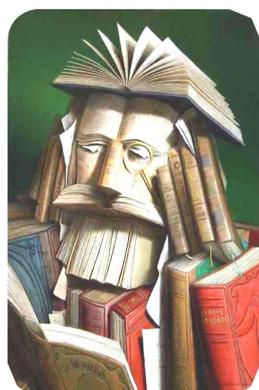
Secrétariat de Mairie



Au mois de juillet, le secrétariat de Mairie sera ouvert les **samedis 13 et 27, de 10h00 à 12h00.**

Au mois d'août, la permanence aura lieu le **samedi 10 août, de 10h00 à 12h00.**

Le secrétariat de Mairie sera fermé la semaine du **19 au 23 août 2013.**



BIENTÔT LES VACANCES VENEZ FAIRE LE PLEIN DE LECTURE

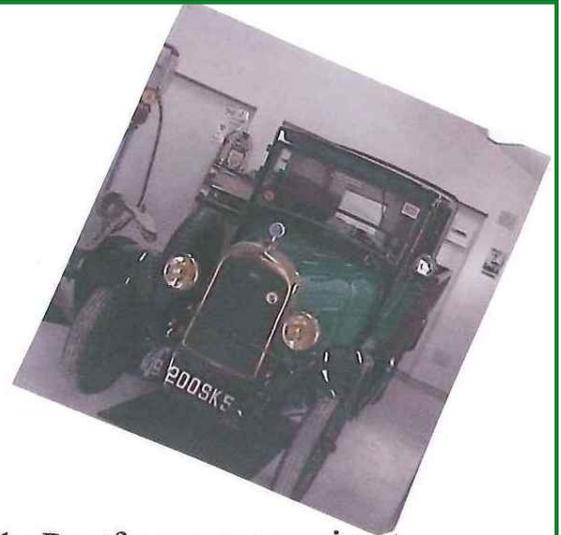
**HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE
PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ**

LA BIBLIOTHÈQUE SERA OUVERTE JUSQU'AU 20 JUILLET

ELLE SERA FERMÉE DU 22 JUILLET AU 4 AOÛT

OUVERTURE ENSUITE LES MERCREDIS 7 ET 14 AOÛT

A PARTIR DU 20 AOÛT, NOUS REPRENDRONS NOS BONNES HABITUDES ET NOUS VOUS ACCUEILLERONS AUX JOURS ET HEURES HABITUELS



À l'occasion de la brocante, les majorettes de Pontfaverger organisent une exposition de véhicules anciens le dimanche 7 juillet 2013 à partir de 10h sur le parking des Platanes.



FETE NATIONALE

Cette année, les festivités du 13 juillet au soir et du 14 juillet se dérouleront à PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Samedi 13 juillet place de la mairie

21h30: Exhibition de danse par le groupe folklorique des portugais de Reims, place de la Mairie,

22h30: les tambours portugais accompagneront les majorettes sur le parcours de la retraite aux flambeaux.

23h00: feu d'artifice, avenue de la gare.

23h30: retour sur la place de la Mairie.

bal avec sono et buvette sur la place de la Mairie



Dimanche 14 juillet

Rendez-vous à 11h30 place de la Mairie

défilé aux Monuments aux Morts avec la fanfare Pontfabricienne

dépôt de gerbes et allocution

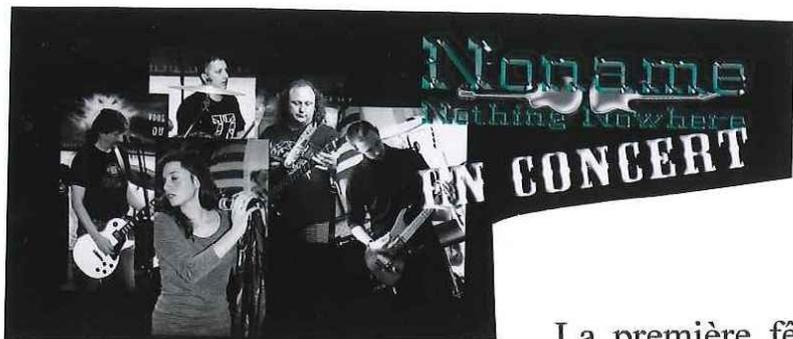
vin d'honneur et distribution de brioches aux enfants

remise de médailles

repas champêtre (entrée, grillades, fromage, dessert) 10,00 €



Pour les inscriptions, les Sapeurs Pompiers seront heureux de vous accueillir le vendredi 5 juillet de 18 H à 20 H et le samedi 6 juillet de 10 H à 13 H à la caserne située derrière la mairie.



La première fête de la musique organisée par les Majorettes de Pontfaverger avec la participation du groupe Noname a remportée un vif succès. Le groupe Xenox de l'école de musique de Pontfaverger a fait sa première scène à cette occasion.

Cette première a permis aux Pontfabriciens et aux habitants des villages voisins de venir partager ce moment de convivialité.

Nous remercions la municipalité de son aide et vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



L'ASSOCIATION GAVROCHE

vous informe qu'il reste quelques places disponibles à la **MICROCRECHE « L'Ile Ô Câlins »**
Pour un besoin occasionnel ou régulier, n'hésitez pas à les contacter au 03.26.07.94.29.

Mise en service de la vidéoprotection



La Commune de Pontfaverger-M a décidé d'équiper la commune d'une vidéoprotection.

Le dispositif est composé de 8 caméras: 1 devant le collège, 3 sur la Place de la Mairie, 1 devant l'ADMR, et 3 au niveau de l'espace commercial.

Les objectifs sont variés: prévenir et dissuader les atteintes à la personne et aux biens, sécuriser les bâtiments publics et espaces publics...Nous avons tenu à concilier, tout au long de ce dossier, la sécurité des citoyens et le respect des libertés publiques et privées.

Nous vous informons que le système de vidéoprotection sera mis en service dans le prochains jours.

CLSH Les P'tites Canailles Vacances d'été



Il reste quelques places les semaines du
8 juillet et du 29 juillet 2013.
Inscriptions auprès de la boulangerie
CLAUDE, 36 rue de Saint Brice

Brocante de la section football Dimanche 7 juillet 2013

Il ne reste plus de place.
Buvette et restauration sur place.
Venez nombreux...



PREPAREZ LA CAPACITE EN DROIT

Vous avez 17 ans minimum au 1^{er} novembre prochain.

Vous avez interrompu vos études secondaires sans obtenir de diplôme (Baccalauréat, etc).

Vous avez une activité professionnelle et l'ambition d'améliorer votre situation ou de préparer une reconversion dans un autre secteur.

Vous n'avez pas d'activité et vous cherchez une formation performante : L'accès à l'Université est possible.

Les renseignements concernant les inscriptions et les programmes de la capacité en droit peuvent être demandés à la Scolarité de la Faculté de Droit et de Science Politique, 57 bis rue Pierre Taittinger 51096 Reims-cedex - à Jean-Olivier Liabeuf : 03.26.91.38.40 mail : jean-olivier.liabeuf@univ-reims.fr bureau n° 3079 ou à Sébastien Croyet : 03.26.91.81.88 mail : sebastien.croyet@univ-reims.fr bureau n° 3078 ou à la responsable du diplôme : Béatrice Clément, 03.26.40.10.72 mail : beatrice.clement@univ-reims.fr

L'inscription administrative (dépôt du dossier et paiement des droits universitaires) a lieu sur rendez-vous en juillet et en septembre.